

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3528

24 novembre 2014

SOMMAIRE

Agilitas S.A.	169344	Shaw Industries S.à r.l.	169298
Cin.Stef S.A.	169327	Shelter Europe Management	169304
Fondation Docteur Elvire Engel	169343	Sheringham Holding S.à r.l.	169304
Perrard Société Civile Immobilière	169301	Shilling S.à r.l.	169303
Pomelos S.à r.l.	169302	Shing Shuan S.A.	169301
Poncirus S.à r.l.	169302	Shing Shuan S.A.	169305
Portunato & Cie S.à r.l.	169303	Siemens	169306
Prima-Clean S.A.	169298	Silvertower 3 S.à r.l.	169310
Procarlux S. à r.l.	169298	Sinsin Renewable Investment (Lux) S.A.	169300
Pyramide d'Or S.à r.l.	169305	Spanish Security Services II S.à r.l.	169299
Queensgate Investments II s.à R.L.	169305	Stamford Holding S. à r.l.	169305
RED WING HOLDINGS	169328	State Street Services (Luxembourg) S.A.	169300
Resolution III Holdings S.à r.l.	169299	State Street Services (Luxembourg) S.A.	169307
Riva Global Fund SICAV SIF	169298	Summer Soca LNG Liquefaction S.A. ...	169299
SAIA Luxembourg, S.à r.l.	169300	Swissluxinvest SA	169302
Salhouse Holding S. à r. l.	169303	Tam	169317
SARP Europe S.à r.l.	169303	Terranum Corporate Properties S.à r.l.	169304
Secured Growth Finance Opportunities	169301	Tragus Lux Holdings	169337
Séminaire Investissement S.A.	169304	Valentine Finance S.à r.l.	169342
Sequoia Invest S.A.	169302	Vortan Europe S.A.	169299
Sequoia Invest S.A.	169303		
Sevens Beteiligung S.à r.l.	169298		
Sfeir Benelux S.A.	169301		

Prima-Clean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 31, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 151.779.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29.10.2014.

Référence de publication: 2014168025/10.

(140191912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Procarlux S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 145.128.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168026/10.

(140191977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Sevens Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 152.113.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2014168058/11.

(140191518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Shaw Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 163.099.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168059/11.

(140191955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Riva Global Fund SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, établis en USD, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168047/12.

(140191784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Resolution III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 58.100.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 130.916.

Les comptes consolidés de la société au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168036/10.

(140191461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Spanish Security Services II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 19.575,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.157.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 29 août 2014, sous la référence L140155120 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168070/12.

(140191364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Vortan Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 187.025.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 21 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Berlingen, le 31 octobre 2014.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2014169499/13.

(140192939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Summer Soca LNG Liquefaction S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 124.919.815,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.782.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 octobre 2003

Extrait de modification du dépôt initial L140185250

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de la société Summer Soca LNG Liquefaction S.A. en date du 20 octobre 2014, il résulte que:

- Monsieur Xiangke TAN, né le 14 septembre 1982 à Sichuan, République populaire de Chine, résidant professionnellement au 32 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé administrateur de classe B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Summer Soca LNG Liquefaction S.A.

Référence de publication: 2014168076/17.

(140191633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

SAIA Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 167.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014168078/13.

(140191846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Sinsin Renewable Investment (Lux) S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.279.

EXTRAIT

En date du 9 octobre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) La démission de M. Alan Botfield en tant que administrateur B de la Société est acceptée avec effet au 9 octobre 2014
- 2) La nomination de Mme Richel Van Weij, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, en tant que administrateur B est acceptée avec effet au 9 octobre 2014 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014168066/16.

(140191694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

State Street Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.409.

RECTIFICATIF

Extrait

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société State Street Services (Luxembourg) S.A. une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite sous le numéro B 88.490 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 07 août 2014, pas encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, enregistrée à Luxembourg AC, le 08 août 2014, LAC/2014/37753, aux droits de 75.- € et pas encore déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, une erreur matérielle s'est glissée dans le première phrase de l'acte de la version anglaise, qui aurai dû se lire comme suit:

"In the year two thousand and fourteen, on the seventh of August."

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 août 2014. Relation: LAC/2014/38770. Reçu douze euros 12,00€.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2014168074/25.

(140191815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Perrard Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 67, boulevard de la Fraternité.

R.C.S. Luxembourg E 2.363.

Monsieur Pierre PERRARD, décédé, est rayé comme membre de l'organe de gestion de la société.
Junglinster, le 28 octobre 2014.

Paul LAPLUME.

Référence de publication: 2014168020/9.

(140191512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Secured Growth Finance Opportunities, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 162.681.

La version abrégée des comptes annuels au 31 mars 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014168082/12.

(140191662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Sfeir Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue de Drosbach, Z.I. Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 76.899.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 28 octobre 2014 à 10.00 heures

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Didier LE MEUR de son poste d'administrateur avec effet au 29 août 2014.

Il sera remplacé par Monsieur Jean-François PERRUSCLET, né le 01.10.1952 à Périgueux (F), demeurant à CH - 1170 Aubonne, 5, Grand Rue.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014168087/16.

(140191431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Shing Shuan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 56, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.815.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 9 septembre 2014 pour statuer sur les comptes au 31 décembre 2013

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Phuoc HINH NHU, Madame Hoa HINH TIEU, et Monsieur Walter HINH NHU pour une durée de 6 ans.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020 et qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Di Dung HINH pour une durée de 6 ans.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020 et qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

Référence de publication: 2014168091/17.

(140191684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Pomelos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 130.076.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168022/9.

(140191394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Poncirus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 130.073.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168023/9.

(140191393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Swissluxinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 191.307.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 24 octobre 2014

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Adrien Rollé, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168106/13.

(140191245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Sequoia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 146.603.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 octobre 2014 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de la société GESTMAN S.A., dont le mandat n'a pas été reconduit:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014168084/23.

(140191282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Sequoia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 146.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168085/10.

(140191283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

**Shilling S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Portunato & Cie S.à r.l.).**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 71.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014168060/10.

(140191469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Salhouse Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 138.145.

Veillez prendre note du changement de nom du gérant suivant:

Madame Joanna Alwen HARKUS est désormais Joanna Alwen HARKUS MADGE, ayant pour adresse professionnelle
12, Charles II Street, 3^{ème} étage, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Salhouse Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant A

Référence de publication: 2014168079/16.

(140191599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

SARP Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 46, boulevard Grande Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 171.247.

RECTIFICATIF

Extrait

Une erreur matérielle s'est glissée lors de la publication de l'extrait déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014, sous les références L140174008.

Il y avait lieu de lire que:

Le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat au 46, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168080/18.

(140191657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Shelter Europe Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 169.190.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 septembre 2014

1. L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Bernhard HOFSTETTER de son poste de gérant de la société avec date effective au 8 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168088/11.

(140191920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Terranum Corporate Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 980.438,50.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.009.

—
Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014168111/12.

(140191751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Séminaire Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 65.937.

—
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au 15 Rue Robert Schumann L-4779 en date du 1^{er} octobre 2014, il en ressort les points suivants:

1. La démission de M. D'AVERSI René, Administrateur, demeurant professionnellement au 15, rue Robert Schuman, L-4779 Pétange.

2. La nomination de Mme LAN CHEUNG Marie Elodie, Administrateur, demeurant professionnellement au 16, Avenue de la Gare, L-4873 Lamadelaine, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour SEMINAIRE INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2014168083/15.

(140191623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Sheringham Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 138.350.

—
Veillez prendre note du changement de nom du gérant suivant:

Madame Joanna Alwen HARKUS est désormais Joanna Alwen HARKUS MADGE, ayant pour adresse professionnelle 12, Charles II Street, 3^{ème} étage, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sheringham Holding S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2014168089/16.

(140191634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Pyramide d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 59, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 86.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168028/9.

(140191738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Shing Shuan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 56, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.815.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 9 septembre 2014

Les membres du Conseil d'Administration décident de nommer Monsieur Walter HINH NHU, préqualifié, en qualité de Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Les membres du Conseil d'Administration décident de renouveler le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Walter HINH NHU, préqualifié, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Référence de publication: 2014168092/14.

(140191684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Queensgate Investments II s.à R.L., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 188.720.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de gérance en date du 23 octobre 2014

Le Conseil de gérance a ratifié en date du 23 octobre 2014 le changement de siège social de la Société qui a été transféré au 24, rue Beaumont, L- 1219 Luxembourg et ce avec effet au 13 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Signature

Manager

Référence de publication: 2014168030/15.

(140191971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Stamford Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.012.501,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 140.545.

Veuillez prendre note du changement de nom du gérant suivant:

Madame Joanna Alwen HARKUS est désormais Joanna Alwen HARKUS MADGE, ayant pour adresse professionnelle
12, Charles II Street, 3^{ème} étage, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stamford Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2014168072/16.

(140191622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Siemens, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 4.745.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 janvier 2014 que la décision suivante a été prise:

1. Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de mettre fin au mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur Mark Pentenrieder, de nationalité allemande, ayant son domicile à 91080 Marloffstein (Allemagne), Bergstrasse 1 et ce à partir du 22 janvier 2014.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 juin 2014 que les décisions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Madame Christine Paschek-Wickinghoff, née Christine Pascheck, de nationalité allemande, domiciliée à 3001 Heverlee, Henri Geeraertlaan 10, ainsi que Monsieur Serge Le Noir, de nationalité belge, domicilié à 9406 Outer, Kasteelstraat 19c, en qualité de délégués à la gestion journalière, et ce à partir du 30 juin 2014.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 septembre 2014 que les décisions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de mettre fin, à partir du 29 septembre 2014, au mandat de délégué à la gestion journalière et de représentant permanent pour les activités de la succursale du Grand-Duché de Luxembourg établie à L-2328 Luxembourg-Hamm (Grand-Duché de Luxembourg), 20 rue des Peupliers, de Monsieur Georges Lespinois, de nationalité belge, domicilié à 2520 Emblem, 21 Vruntebaan, Belgique.

2. Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'étendre le mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur André Bouffioux, de nationalité belge, domicilié à 3040 Ottenburg, Tekkerstraat 17, également au Grand-Duché de Luxembourg, et ce, à partir du 29 septembre 2014.

3. Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur André Bouffioux, de nationalité belge, domicilié à 3040 Ottenburg, Tekkerstraat 17, comme représentant permanent pour les activités de la succursale établie à L-2328 Luxembourg-Hamm (Grand-Duché de Luxembourg), 20, rue des Peupliers, et ce, à partir du 29 septembre 2014.

Le Conseil d'Administration entend informer les tiers que Monsieur André Bouffioux est né le 9 décembre 1961 à Wilrijk (Belgique) et non le 8 décembre 1961 à Anvers (Belgique) comme cela avait été erronément indiqué précédemment.

Suite aux décisions prises, la liste des délégués à la gestion journalière se présente comme suit à partir du 29 septembre 2014:

Pour la Belgique:

- Bouffioux André, de nationalité belge, domicilié à 3040 Ottenburg, Tekkerstraat 17;
- Boursoit Marie-Dominique, de nationalité belge, domiciliée à 1330 Rixensart, Avenue du Québec 34;
- Caby Pol, de nationalité belge, domicilié à 9900 Eeklo, Lijsterbesstraat 10;
- Christiaens Ivo, de nationalité belge, domicilié à 1730 Asse, Kalkovenveld 8;
- Geilen Peter, de nationalité allemande, domicilié à 1933 Zaventem, Tramlaan 210;
- Geukens Ilse, de nationalité belge, domiciliée à 3140 Keerbergen, Kraaiven 7;
- Koninckx Peter, de nationalité belge, domicilié à 3080 Tervuren, Ringlaan 23;
- Le Noir Serge, de nationalité belge, domicilié à 9406 Outer, Kasteelstraat 19c;
- Moeyersoon Jo, de nationalité belge, domicilié à 9320 Nieuwerkerken Aalst, Zurendries 39;
- Molinari Sergio, de nationalité belge, domicilié à 1800 Vilvoorde, Maubeugelaan 40;
- Nelis Eddy, de nationalité belge, domicilié à 9030 Mariakerke, Esdoornstraat 9;
- Paschek-Wickinghoff Christine, de nationalité allemande, domiciliée à 3001 Heverlee, Henri Geeraertlaan 10;
- Vanmarcke Els, de nationalité belge, domiciliée à 1500 Halle, L.A. Sluysstraat 25;
- Van Overstraeten Luc, de nationalité belge, domicilié à 9230 Wetteren, Parklaan 25;
- Wouters Peter, de nationalité belge, domicilié à 9880 Aalter, Sint-Maria-Aalterstraat 114.

Pour le Grand-Duché de Luxembourg:

- Berg Jérôme, de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-2410 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 70 rue de Reckenthal;
- Bouffioux André, de nationalité belge, domicilié à 3040 Ottenburg, Tekkerstraat 17.

Ces mandats ne sont pas rémunérés. Le Conseil d'Administration rappelle que le pouvoir de représentation est réglé comme suit à l'article 16 des statuts:

16.1 La société est valablement représentée à l'égard des tiers:

a) d'une manière générale (c'est-à-dire dans tous les actes et en droit): par la signature conjointe de deux administrateurs, et ce, sans préjudice de l'article 16.1 d);

b) sans préjudice au pouvoir de représentation qui précède et dans les limites des pouvoirs légalement transférables au comité de direction: soit par la signature conjointe de deux membres du comité de direction, soit par la signature conjointe d'un administrateur et d'un membre du comité de direction;

c) dans les actes relevant de la gestion journalière: soit par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière, soit par la signature conjointe d'un délégué à la gestion journalière et d'un administrateur ou d'un administrateur délégué;

d) en justice et devant le Conseil d'État et pour autant qu'il s'agit de marchés publics: par la signature d'un seul administrateur.

16.2. Pour autant que de besoin, il est précisé que les pouvoirs de représentation impliquent le pouvoir de les subdéléguer à un ou plusieurs mandataires spéciaux qui engagent valablement la société dans les limites de leur mandat.

16.3. Nonobstant les dispositions de l'article 16.1 et 16.2, tous les pouvoirs liés au statut d'entreprise de sécurité en matière d'activités de sécurité prévues par la Loi susmentionnée (Loi du 10 avril 1990 sur les entreprises de gardiennage, les entreprises de sécurité et les services internes de gardiennage.) peuvent être délégués complètement et sans restrictions par le Conseil d'administration aux personnes indiquées par lui, pour autant et dans la mesure où les membres du Conseil d'administration ne remplissent pas les conditions en matière de formation dont question à l'article 15.1. Cette délégation de pouvoirs a pour conséquence que les personnes indiquées ont l'entière compétence de décision en ce qui concerne les activités de sécurité telles que stipulées dans la Loi susmentionnée et que ces personnes peuvent en droit et pour tous les actes qui concernent des affaires mentionnées dans ladite Loi agir seules et lier la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SIEMENS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014168095/80.

(140191979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

State Street Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.409.

In the year two thousand and fourteen, on seventh of July 2014.

Before us, Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of State Street Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, of 25 June 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1411 of 30 September 2002 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88409 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 30 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3162 of 12 December 2013.

The meeting was declared open by Mr. Kevin HUGHES, Company Secretary, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as Secretary Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Kevin HUGHES, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of ten million euro (EUR 10,000,000) so as to raise it from its present amount of fourteen million one hundred twenty-two thousand euro (EUR 14,122,000) to twenty-four million one hundred twenty-two thousand euro (EUR 24,122,000).

2 To issue ten thousand (10,000) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares at an aggregate issue price of ten million euro (EUR 10,000,000), by the Company's sole shareholder and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the paragraph one (1) of the article five (5) of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an aggregate amount of ten million euro (EUR 10,000,000) so as to raise it from its present amount of fourteen million one hundred twenty-two thousand euro (EUR 14,122,000) to twenty-four million one hundred twenty-two thousand euro (EUR 24,122,000).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue ten thousand (10,000) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared State Street (Jersey) Limited, a company having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Channel Islands and registered with the Jersey Companies Register under number 36615 (the "Subscriber"), represented as stated above, by virtue of a proxy given on July 29th 2014, in Jersey, which proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for ten thousand (10,000) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) per share and to fully pay in cash for these shares.

The amount of ten million euro (EUR 10,000,000) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the ten thousand (10,000) new shares to the above mentioned Subscriber.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The share capital of the Corporation is set at TWENTY FOUR MILLION ONE HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND EURO (EUR 24,122,000), divided into TWENTY FOUR THOUSAND ONE HUNDRED TWENTY-TWO (24,122) shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000) per share, entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand four hundred euro (EUR 5,400.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept août.

Par-devant nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de State Street Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1411 du 30 septembre 2002, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 88409 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3162, en date du 12 décembre 2013.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Kevin HUGHES, secrétaire de société, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Kevin HUGHES, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de dix millions d'euros (EUR 10.000.000) pour le porter de son montant actuel de quatorze millions cent vingt-deux mille euros (EUR 14.122.000) à vingt-quatre millions cent vingt-deux mille euros (EUR 24.122.000).

2 Émission de dix mille (10,000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles pour un montant total de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), par l'actionnaire unique de la Société et acceptation du paiement intégral en espèces.

4 Modification du paragraphe un (1) de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant total de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatorze millions cent vingt-deux mille euros (EUR 14.122.000) à vingt-quatre millions cent vingt-deux mille euros (EUR 24.122.000).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre dix mille (10,000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu State Street (Jersey) Limited, une société ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Channel Islands et immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 36615 (le «Souscripteur»), représenté comme indiqué ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée le 29 juillet 2014, à Jersey qui,

après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire dix mille (10,000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune à libérer intégralement en espèces.

Le montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les dix mille (10,000) actions nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article cinq (5) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à VINGT-QUATRE MILLIONS CENT VINGT-DEUX MILLE EUROS (EUR 24.122.000), représenté par VINGT-QUATRE MILLE CENT VINGT-DEUX (24,122) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à cinq mille quatre cents euros (EUR 5.400,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K. Hughes, L. Elshani et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2014. LAC/2014/37753. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168073/169.

(140191815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Silvertower 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.347.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Silvertower HoldCo S.A., a joint stock company (société anonyme), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on October 21, 2014.

The said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Silvertower 3 S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular

by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real property and other assets necessary for the management of such real property (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real property and other assets necessary for the management of such real property through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control, the development and the disposal of such participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares, with a nominal value of one Euro (1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Title III. General meeting of shareholders

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title IV. Management

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Title V. Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VI. Dissolution, Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Title VII. General provision

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment (EUR)
Silvertower HoldCo S.A., prenamed	12.500	12.500,00
Total	12.500	12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- Mr. Bumhee Han, company manager, born on October 16, 1978, with professional address at room 906, 213 Do-nUiMun Centreville Apt, Seodaemungu, Seoul 120-050, Korea;

Category B Managers:

- Ms. Rekha Sookloll, Director, born on August 15, 1981 in Mauritius, with professional address at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Ms. Sophie Bourguignon, Director, born on April 11, 1983 in Bordeaux, France, with professional address at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Silvertower HoldCo S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 21 octobre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Silvertower 3 S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (EUR 12.500,00) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre IV. Administration

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique (le Gérant Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Titre VII. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération (EUR)
Silvertower HoldCo S.A., prénommée	12.500	12.500,00
Total	12.500	12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cent Euro (EUR 1.500,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Mr. Bumhee Han, gérant de sociétés, né le 16 octobre 1978, ayant son adresse professionnelle au room 906, 213 DonUiMun Centreville Apt, Seodaemun-gu, Seoul 120-050, Corée.

Gérants de catégorie B:

- Mad. Rekha Sookloll, administrateur, né le 15 août 1981, à l'île Maurice, ayant son adresse professionnelle au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Mad. Sophie Bourguignon, administrateur, né le 11 avril 1983, à Bordeaux, France, ayant son adresse professionnelle au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014168064/365.

(140191557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Tam, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 191.323.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of October.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Jean-Pierre Mustier, born on January 18, 1961, in Chamalières, France, having his address at 23, avenue des Sycamores, 75016 Paris, France,

here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, by virtue of a proxy given on October 20, 2014.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme»:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed by the subscriber and all those who become owners of Shares issued hereafter (hereafter the «Shareholder» and collectively the «Shareholders »), a public limited liability company «Société anonyme» (hereafter the «Corporation»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Corporation will have the name of “Tam”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Shares may be created as registered or bearer shares, at the option of the Shareholder.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal or par value, as the case may be, is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Repurchase of own Shares. The Corporation may proceed to the repurchase of its own Shares in compliance with the Law.

Chapter III. Management

Art. 9. Directors, Board of Directors. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors. The members of the Board might be split into several categories.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 All meetings of the Board of Directors shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg. Any meetings of the Board of Directors of the Corporation held outside the Grand Duchy of Luxembourg are not valid.

10.2. The Board of Directors elects from among its members a chairman.

10.3. The Board of Directors, if any, convenes upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.4. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written

notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.5. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

10.6. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors of the Corporation may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

Art. 11. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Director of each Category as the case may be. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Director of each Category as the case may be.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The sole Director or the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 13. Bindingsignatures. The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 14 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one Director of each Category. Such requirement is not applicable in case one Category is prevented from voting as per Article 16 below.

Art. 14. Day-to-day management. The sole Director or The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 15. Liability - Indemnification. The sole Director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except

as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. If the Corporation is composed of one single Shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the General meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

Art. 18. Annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of December at 9 a.m. Luxembourg time of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

Art. 19. Other meetings of the shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 20. Procedure, vote.

20.1. Each Share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision

Art. 21. Statutory auditors. The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 22. Financial Year. The accounting year of the Corporation shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 23. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on December 31st, 2015.
2. The first annual meeting of the Shareholders shall be held in 2016.

Subscription - Payment

Thereupon, Mr. Jean-Pierre Mustier, prenamed, through his proxyholder, declared to subscribe to the thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to have them fully paid up in the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) along with the payment of a share premium in the aggregate amount of one hundred and ninety-eight thousand, eight hundred and thirty-seven Euro (EUR 198,837.-) by contributions in kind in the aggregate amount of two hundred and twenty-nine thousand, eight hundred and thirty-seven Euro (EUR 229,837.-) (the "Contributions in Kind") consisting of one percent (1%) i) of the securities portfolios opened on behalf of Mr. Jean-Pierre Mustier at Société Générale Private Banking Hambros, London (United Kingdom) and Société Générale Private Banking Paris (France) and ii) all of the class A shares of HLD, a French partnership ("société en commandite par actions") company having its registered address at 41-43, rue Saint Dominique, 75007 Paris, France, and registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 522 674 332 00021.

Mr. Jean-Pierre Mustier, prenamed, declared that:

- he is the sole full owner of the Contributions in Kind and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the countries of residence of the Contributions in Kind, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

The Contributions in Kind were subject to a report established by the independent auditor "AVEGA Revision S.à r.l.", a private limited liability company having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.983, and which final conclusion is as follows:

"Conclusion:

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that:

- The global value of the Contribution does not correspond at least to the number and the nominal value of the thirty-one thousand (31,000) ordinary shares to be issued in counterpart and having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each increased by a share premium in the amount of one hundred and ninety-eight thousand, eight hundred and thirty-seven Euro (EUR 198,837.-); and
- [...].

This report has been issued for legal purposes only in compliance with articles 26-1 and 32-4 of the law of August 10th, 1915 relating to commercial companies, as amended from time to time. This report shall not be used to others ends and cannot be translated, summarized or published without our prior written consent".

Said report, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed hereto.

169322

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26-1 (2) of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2.500.-).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, considering himself as duly convened, has passed the following decisions:

1. The Corporation is administrated by three (3) Directors.
2. The following persons are appointed as Directors:

Category A Director:

- Mr. Pierre Vée, born on May 12th, 1966, in Auxerre, France, with professional address at 108bis, rue de Miromesnil, 75008 Paris, France.

Category B Directors:

- Mr. Claude Schmitz, born on September 23rd, 1955, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Pierre Lentz, born on April 22nd, 1959, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. "AVEGA Revision S.à r.l.", a private limited liability company having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.983, is appointed as Statutory Auditor.

4. The terms of office of the Directors and Statutory Auditor will expire after the annual meeting of shareholder to be held for the approval of the annual accounts 2015.

5. The registered office of the Corporation is established at 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English states that on request of the person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Jean-Pierre Mustier, né le 18 janvier 1961 à Chamalières, France, ayant son adresse au 23, avenue des Sycomores, 75016 Paris, France,

ici représenté par Madame Peggy Simon, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, en vertu d'une procuration établie sous seing privé établie le 20 octobre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme et d'arrêter les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires»), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier

acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Tam».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions peuvent être émises sous forme nominative ou d'actions au porteur au choix de l'Actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale ou du pair comptable, le cas échéant seront transférées. L'avoire de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Chapitre III. Administration

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1. La tenue du Conseil d'Administration doit se faire au Grand-Duché de Luxembourg. Tout Conseil d'Administration tenu en dehors de la municipalité de Luxembourg ne sera pas valide.

10.2. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

10.3. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.4. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.5. Tout Administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.7. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 14 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

Art. 14. Gestion journalière. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

Art. 15. Responsabilité, indemnisation. Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite pré-

méditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 16. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est composée d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi de décembre à 9 heures, heure de Luxembourg, de chaque année. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 19. Autres assemblée générale des Actionnaires. Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 20. Procédure, vote.

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 21. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VIII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription - Payement

Sur ce, Monsieur Jean-Pierre Mustier, prénommé, par son mandataire, a déclaré souscrire aux trente-et-un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer pour un montant total de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent quatre-vingt-dix-huit mille, huit cent trente-sept euros (EUR 198.837,-), par des apports en nature d'un montant total de deux cent vingt-neuf mille, huit cent trente-sept euros (EUR 229.837,-) (les «Apports en Nature») consistant en un pourcent (1%) i) d'un portefeuille de titres déposés au nom de M. Jean-Pierre Mustier auprès de la Société Générale Private Banking Hambros, Londres (Royaume-Uni) et Société Générale Private Banking Paris (France) et ii) toutes les actions de classe A de HLD, une société en commandite par actions ayant son siège social au 41-43, rue Saint Dominique, 75007 Paris, France, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 522 674 332 00021.

Monsieur Jean-Pierre Mustier, prénommé, a déclaré que:

- il est l'unique propriétaire des Apports en Nature contribués et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays de résidence des Apports en Nature, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Les Apports en Nature ont fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises "AVEGA Revision S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.983, et dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des trente-et-mille (31.000) actions ordinaires à émettre en contrepartie d'une nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune augmenté d'une prime d'émission à hauteur de cent quatre-vingt-dix-huit mille, huit cent trente-sept euros (EUR 198.837,-); et
- [...].

Nous avons établi notre rapport uniquement pour des besoins légaux en conformité avec les articles 26-1 et 32-4 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Notre rapport ne peut être utilisé à d'autres fins et il ne peut pas être traduit, résumé, transmis ou publié sans notre autorisation écrite préalable».

Ledit rapport, signé «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant, préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par trois (3) Administrateurs.
2. Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs:

Administrateur de Catégorie A:

- Monsieur Pierre Vée, né le 12 mai 1966 à Auxerre, France, ayant son adresse professionnelle au 108bis, rue de Miromesnil, 75008 Paris, France.

Administrateurs de Catégorie B:

- Monsieur Claude Schmitz, né le 23 septembre 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Pierre Lentz, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. "AVEGA Revision S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.983, est appelée aux fonctions de Commissaire aux comptes.

4. Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2015.

5. Le siège social de la Société est établi au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire du comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 octobre 2014. Relation: ECH/2014/2038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168108/561.

(140191180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Cin.Stef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168314/9.

(140192463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

RED WING HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.318.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

RED WING SHOE COMPANY, INC., a company organized under the laws of Minnesota (USA), with its registered address at 314 Main St., Red Wing, Riverfront Ctr, MN 55066, USA, registered with the Federal Tax under number 41 04 98 220,

here represented by Mrs Emmanuelle FRATTER, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Red Wing, Minnesota (USA) on September 19th, 2014.

Said proxy, after having been initialed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is RED WING HOLDINGS (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may use its funds to create, manage, develop and liquidate a portfolio consisting of any securities or patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any company, to acquire securities and patents by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever in order to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, to grant any support, loans, advances or guarantees to the companies in which it has participating interests.

3.3. The Company may also borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favor or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at seventeen thousand five hundred dollars (USD 17,500), represented by seventeen thousand five hundred (17,500) shares in registered form, having a par value of one dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital. The requirements of articles 189 and 190 of the Law will apply.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.5. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by the Board composed at least by two (2) class A and two (2) class B managers. Class A and class B managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board.

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in the Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of

the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two (2) managers, including one class A manager and one class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital.

If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of December and ends on the thirty (30) of November of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15.

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16.

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the seventeen thousand five hundred (17,500) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company RED WING SHOE COMPANY, INC., predesignated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of seventeen thousand five hundred dollars (USD 17,500) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on November 30th, 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of managers is set at four (4), divided into two classes.

The Sole Shareholder appoints as class A managers for an undefined period of time:

- Mrs Florence GERARDY, chartered accountant, born on February 16th, 1978, in Verviers (Belgium), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg); and

- Mr Rene BELTJENS, chartered accountant, born on September 17th, 1961, in Etterbeek (Belgium), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Sole Shareholder appoints as class B managers for an undefined period of time:

- Mr Ralph BALESTRIERE, companies' directors, born on June 12th, 1954, in Massachusetts (USA), residing at 2845 Providence Place, Independence MN 55359 (USA); and

- Mr David BAKER, companies' directors, born on November 2nd, 1950, in Iowa (USA), residing at 266, 18th Ave. So., So. St. Paul, MN 55075 (USA).

2. The registered office is established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed has been signed in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt octobre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

RED WING SHOE COMPANY, INC., une société organisée sous les lois du Minnesota (USA) établie et ayant son siège social à 314 Main St., Red Wing, Riverfront Ctr, MN 55066, USA, ayant pour numéro fiscal le 41 04 98 220,

ici représentée par Madame Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Red Wing, Minnesota (USA) le 19 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est RED WING HOLDINGS (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, développer ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à dix-sept mille cinq cents dollars (17.500.- USD) représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar (1.- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. En application des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi, lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.5. Chaque part sociale donne un droit proportionnel aux actifs et profits de la société par rapport au nombre total des parts sociales.

III Gérance - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins deux (2) gérants de classe A et deux (2) gérants de classe B. Les gérants de classe A et de classe B sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Le Conseil.

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés relèvent de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui se situe, en principe, au Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, dont obligatoirement celle d'un gérant de classe A et celle d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associé (s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à une Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) décembre et se termine le trente (30) novembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15.

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16.

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, les dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société RED WING SHOE COMPANY, INC., pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de dix-sept mille cinq cents dollars (17.500.- USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 novembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Résolutions prises par l'associé unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des gérants est fixé à quatre (4), divisé en deux classes.

L'Associé Unique nomme comme gérants de classe A de la Société pour une période illimitée:

- Madame Florence GERARDY, expert-comptable, née le 16 février 1978, à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- Monsieur René BELTJENS, expert-comptable, né le 17 septembre 1961, à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Associé Unique nommé comme gérants classe B de la Société pour une période illimitée:

- Monsieur Ralph BALESTRIERE, dirigeant de sociétés, né le 12 juin 1954, au Massachusetts (Etats-Unis), demeurant professionnellement au 2845 Providence Place, Independence MN 55359 (Etats-Unis); et

- Monsieur David BAKER, dirigeant de sociétés, né le 2 novembre 1950, en Iowa (Etats-Unis), demeurant professionnellement au 266, 18th Ave. So., So. St. Paul, MN 55075 (Etats-Unis).

2. Le siège social de la société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: E. Fratter et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2014. LAC/2014/49242. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167359/507.

(140191044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Tragus Lux Holdings, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.190.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of October.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors (the Board) of Tragus Lux Holdings GP, a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J-F. Kennedy and acting as managing general partner of the Company (the GP),

pursuant to the resolutions taken by the Board at the board meeting held on September 30, 2014 (the Resolutions), a copy of the Resolutions, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board, requested the notary to record the following statements:

1) The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, dated September 12, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Beck, prenamed, on September 30, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 16 October 2014 under number 2961.

The Company had a subscribed share capital of thirty thousand nine hundred British Pounds and one penny (30,900.01), represented by fully paid-up shares consisting of:

(a) Thirty thousand (30,000) class A1 limited liability shares in registered form, having no par value (the Class A1 Shares);

(b) Three hundred (300) class A2 limited liability shares in registered form, having no par value (the Class A2 Shares);

(c) Three hundred (300) class A3 limited liability shares in registered form, having no par value (the Class A3 Shares);

(d) Three hundred (300) class A4 limited liability shares in registered form, having no par value (the Class A4 Shares); and

(e) one (1) unlimited liability share, in registered form, having no par value, (the Unlimited Share or Management Share).

2) Article 5.1 (f) of the Articles provides as follows:

“The authorized share capital of the Company is set at nine hundred million British Pounds, (GBP 900,000,000) (the Authorised Share Capital) divided into:

- One hundred billion (100,000,000,000) Class A1 Shares;
- One hundred billion (100,000,000,000) Class A2 Shares;
- One hundred billion (100,000,000,000) Class A3 Shares;
- One hundred billion (100,000,000,000) Class A4 Shares
- One hundred billion (100,000,000,000) Class B1 non-voting shares in registered form, having no par value (the Class B1 Shares);
- One hundred billion (100,000,000,000) Class B2 non-voting shares in registered form, having no par value (the Class B2 Shares);
- One hundred billion (100,000,000,000) Class B3 non-voting shares in registered form, having no par value (the Class B3 Shares);
- One hundred billion (100,000,000,000) Class B4 non-voting shares in registered form, having no par value (the Class B4 Shares); and
- One hundred billion (100,000,000,000) Class C voting shares in registered form, having no par value (the Class C Shares).”

3) Article 5.6 of the Articles provides as follow

“The Managing Shareholder is authorised, for a period of five (5) years from the date of publication of this deed of incorporation, to:

a) increase the current share capital on one or more occasions, up to the limit of the Authorised Share Capital by the issuance of new Shares within each of the specified classes of Shares in the Authorised Share Capital, having the same rights as the existing Shares of the same class;

b) limit or withdraw the Shareholders’ preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares; and

c) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly”.

4) The Board resolved at the relevant board meeting to inter alia:

(a) approve the aggregate issuance of shares per contribution as reflected in the table below:

Share Capital	Number of Shares
Existing Share Capital	
GBP 30,900.01	30,901
At Completion of First Capital Contribution	
GBP30,930.01	30,931
A capital increase of GBP30	An issuance of an additional 30 no par value shares
At Completion of Second Capital Contribution	
GBP1,179,282.01	1,179,283
A capital increase of GBP1,148,352	An issuance of an additional 1,148,352 no par value shares
At Completion of Third Capital Contribution	
GBP1,378,642.01	1,378,643
A capital increase of GBP199,360	An issuance of an additional 199,360 no par value shares

(the Share Issue).

(b) authorize any employee or lawyer of Loyens & Loeff, having his/her professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, acting individually with full power of substitution to appear before a Notary Public in Luxembourg to record in a Notarial Deed the increase of share capital following the Share Issue and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith, including, but not limited to taking all necessary steps to instruct the relevant parties to update the share register of the Company to reflect the Share Issue.

The Share Issue has been fully subscribed by the various listed shareholders and has been entirely paid-up by contribution in kind by means of three separate contributions in kind.

An audit report of a Réviseur d’entreprises agréée has been obtained for each of the three contributions in kind, the conclusions of the three audit reports being recorded in the applicable Resolutions and replicated below:

First Contribution:

“Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not in relation with the number of the shares to be issued and the par value.”

Second Contribution:

“Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not in relation with the number of the shares to be issued and the par value.”

Third Contribution:

“Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not in relation with the number of the shares to be issued and the par value.”

The three reports of the Réviseur d'entreprises agréée being signed *ne varietur* and remaining attached to the present deed for the purpose of registration.

The new shares issued pursuant to the Resolutions were issued no earlier than thirty (30) days prior to the date of this Deed.

As a result of the above, the Company has, as of the date of this Deed, a subscribed share capital of one million three hundred and seventy eight thousand six hundred and forty two British Pounds and one penny (GBP1,378,642.01-), represented by:

(a) one million three hundred and forty eight thousand eight hundred and forty four (1,348,843) Class A1 limited liability shares in registered form, having no par value (the Class A1 Shares);

(b) nine thousand nine hundred and thirty three (9,933) Class A2 limited liability shares in registered form, having no par value (the Class A2 Shares);

(c) nine thousand nine hundred and thirty three (9,933) class A3 limited liability shares in registered form, having no par value (the Class A3 Shares);

(d) nine thousand nine hundred and thirty three (9,933) class A4 limited liability shares in registered form, having no par value (the Class A4 Shares); and

(e) one (1) unlimited liability share, in registered form, having no par value, (the Unlimited Share or Management Share).

5) the Board has therefore resolved to amend article 5.1. of the Articles, which should now be read as follows:

“ **5.1.** The issued share capital is set at one million three hundred and seventy eight thousand six hundred and forty two British Pounds and one penny (GBP1,378,642.01-), represented by:

(a) one million three hundred and forty eight thousand eight hundred and forty four (1,348,843) Class A1 limited liability shares in registered form, having no par value (the Class A1 Shares);

(b) nine thousand nine hundred and thirty three (9,933) Class A2 limited liability shares in registered form, having no par value (the Class A2 Shares);

(c) nine thousand nine hundred and thirty three (9,933) class A3 limited liability shares in registered form, having no par value (the Class A3 Shares);

(d) nine thousand nine hundred and thirty three (9,933) class A4 limited liability shares in registered form, having no par value (the Class A4 Shares); and

(e) one (1) unlimited liability share, in registered form, having no par value, (the Unlimited Share or Management Share).

(f) The authorized share capital of the Company is set at nine hundred million British Pounds, (GBP 900,000,000) (the Authorised Share Capital) divided into:

- One hundred billion (100,000,000,000) Class A1 Shares;
- One hundred billion (100,000,000,000) Class A2 Shares;
- One hundred billion (100,000,000,000) Class A3 Shares;
- One hundred billion (100,000,000,000) Class A4 Shares;
- One hundred billion (100,000,000,000) Class B1 non-voting shares in registered form, having no par value (the Class B1 Shares);
- One hundred billion (100,000,000,000) Class B2 non-voting shares in registered form, having no par value (the Class B2 Shares);
- One hundred billion (100,000,000,000) Class B3 non-voting shares in registered form, having no par value (the Class B3 Shares);
- One hundred billion (100,000,000,000) Class B4 non-voting shares in registered form, having no par value (the Class B4 Shares); and
- One hundred billion (100,000,000,000) Class C voting shares in registered form, having no par value (the Class C Shares).”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour d'octobre.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration (le Conseil) de Tragus Lux Holdings GP, une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, agissant en qualité de gérant commandité de la Société (le GP),

suite aux résolutions prises par le Conseil lors de la réunion du conseil tenue le 30 septembre 2014 (les Résolutions), dont une copie, signée ne varietur par la personne comparaisant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La personne comparaisant, représentant le Conseil, a requis du notaire qu'il acte les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, daté du 12 septembre 2014, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck, précité, le 30 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 Octobre 2014, numéro 2961.

La Société disposait d'un capital social souscrit de trente mille neuf cents livres sterling et un penny (30.900,01), représenté par des actions entièrement libérées composées de:

(a) Trente mille (30.000) actions de commanditaire de classe A1 sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe A1);

(b) trois cents (300) actions de commanditaire de classe A2 sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe A2);

(c) trois cents (300) actions de commanditaire de classe A3 sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe A3);

(d) trois cents (300) actions de commanditaire de classe A4 sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe A4); et

(e) une (1) action de commandité, sous forme nominative, sans valeur nominale (l'Action de Commandité ou les Actions de Commandité).

2) L'Article 5.1 (f) des Statuts dispose que:

"Le capital social autorisé est fixé à neuf cents millions de livres sterling (GBP 900.000.000) (le Capital Social Autorisé) représenté par:

- cent milliards (100.000.000.000) actions de classe A1;

- cent milliards (100.000.000.000) actions de classe A2;

- cent milliards (100.000.000.000) actions de classe A3;

- cent milliards (100.000.000.000) actions de classe A4;

- Cent milliards (100.000.000.000) d'Actions de Classe B1 sans droit de vote, sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe B1);

- Cent milliards (100.000.000.000) d'Actions de Classe B2 sans droit de vote, sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe B2);

- Cent milliards (100.000.000.000) d'Actions de Classe B3 sans droit de vote, sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe B3);

- Cent milliards (100.000.000.000) d'Actions de Classe B4 sans droit de vote, sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe B4); et

- Cent milliards (100.000.000.000) d'Actions de Classe C sans droit de vote, sous forme nominative, sans valeur nominale, (les Actions de Classe C).

3) L'Article 5.6 des Statuts dispose que:

"Le Gérant Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication du présent acte constitutif, à:

a) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs occasions, à hauteur de la limite du Capital Autorisé par l'émission de nouvelles Actions parmi chacune des classes d'Actions indiquées au sein du Capital Autorisé, ayant les mêmes droits que les Actions existantes d'une même classe;

b) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des Actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

c) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence."

4) Le Conseil a décidé lors du conseil de gérance susmentionné de inter alia:

a) Approuver l'émission d'actions par contribution telle que reflétée dans le tableau ci-dessous.

Capital Social	Nombre d'Actions
Capital Social Existant	
GBP 30.900,01	30.901
A la réalisation de la Première Contribution en Capital	
GBP30.930,01	30.931
	Une émission de 30 actions supplémentaires sans valeur nominale
Une augmentation de capital de GBP30	
A la réalisation de la Seconde Contribution en Capital	
GBP1.179.282,01	1.179.283
	Une émission de 1.148.352 actions supplémentaires sans valeur nominale
Une augmentation de capital de GBP1.148.352	
A la réalisation de la Troisième Contribution en Capital	
GBP1.378.642,01	1.378.643
	Une émission de 199.360 actions supplémentaires sans valeur nominale
Une augmentation de capital de GBP199.360	
(l'Emission d'Actions)	

b) Autoriser tout employé ou avocats de Loyens & Loeff, ayant son adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, agissant individuellement avec pouvoir complet de substitution de se présenter devant un notaire public au Luxembourg pour documenter par un acte notarié l'augmentation de capital suivant l'Emission d'Actions et plus généralement d'entreprendre toute autre démarche, de signer tout autre document, contrat ou autre document qui pourrait être nécessaire en relation avec cela, incluant mais ne se limitant pas à, faire toutes les démarches nécessaires pour demander aux parties concernées de mettre à jour le registre des actionnaires de la Société pour refléter l'Emission d'Actions.

L'Emission d'Actions a été intégralement souscrite par les différents actionnaires listés et a été entièrement libérée par contribution en nature par le moyen de trois contributions en nature séparées.

Un rapport de Réviseur d'entreprise agréé a été obtenu pour chacun des trois contributions en nature, les conclusions de ces trois rapports étant documentées dans les Résolutions et répliquées ci-dessous:

Première Contribution

“En se fondant sur notre travail, aucun fait n'a attiré notre attention, qui aurait pu nous faire croire que la valeur globale de la contribution en nature n'est pas en relation avec le nombre d'actions à émettre et la valeur nominale”

Seconde Contribution

“En se fondant sur notre travail, aucun fait n'a attiré notre attention, qui aurait pu nous faire croire que la valeur globale de la contribution en nature n'est pas en relation avec le nombre d'actions à émettre et la valeur nominale”

Troisième Contribution

“En se fondant sur notre travail, aucun fait n'a attiré notre attention, qui aurait pu nous faire croire que la valeur globale de la contribution en nature n'est pas en relation avec le nombre d'actions à émettre et la valeur nominale”

Les trois rapports du Réviseur d'entreprises agréé étant signés ne varient restent joints au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les nouvelles actions émises selon les Résolutions ont été émises pas plus tôt que trente (30) jours avant la date de cet Acte.

En conséquence des développements ci-dessus, la Société a, à la date de cet Acte, un capital souscrit s'élevant à un million trois cent soixante-dix-huit mille six cent quarante-deux Livres Sterling et un penny (GBP 1.378.642,01) représenté par:

(a) un million trois cent quarante-huit mille huit cent quarante-trois (1.348.843) Actions de commanditaire de classe A1 sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe A1);

(b) neuf mille neuf cent trente-trois (9.933) Actions de commanditaire de classe A2 sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe A2);

(c) neuf mille neuf cent trente-trois (9.933) Actions de commanditaire de classe A3 sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe A3);

(d) neuf mille neuf cent trente-trois (9.933) Actions de commanditaire de classe A4 sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe A4); et

(e) une (1) Action de commandité, sous forme nominative, sans valeur nominale (l'Action de Commandité ou les Actions de Commandité).

5) Le conseil décide par conséquent de modifier l'article 5.1 des Statuts qui devra dorénavant se lire de la manière suivante:

6) "5.1 Le capital social est fixé à un million trois cent soixante-dix-huit mille six cent quarante-deux Livres Sterling et un penny (GBP 1.378.642,01) représenté par:

(a) un million trois cent quarante-huit mille huit cent quarante-trois (1.348.843) Actions de commanditaire de classe A1 sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe A1);

(b) neuf mille neuf cent trente-trois (9.933) Actions de commanditaire de classe A2 sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe A2);

(c) neuf mille neuf cent trente-trois (9.933) Actions de commanditaire de classe A3 sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe A3);

(d) neuf mille neuf cent trente-trois (9.933) Actions de commanditaire de classe A4 sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe A4); et

(e) une (1) action de commandité, sous forme nominative, sans valeur nominale (l'Action de Commandité ou les Actions de Commandité).

(f) Le capital autorisé de la Société est fixé à neuf cent millions de livres sterling (GBP 900.000.000) (le Capital Autorisé) divisé en:

- Cent milliards (100.000.000.000) d'Actions de Classe A1;
- Cent milliards (100.000.000.000) d'Actions de Classe A2;
- Cent milliards (100.000.000.000) d'Actions de Classe A3;
- Cent milliards (100.000.000.000) d'Actions de Classe A4;
- Cent milliards (100.000.000.000) d'Actions de Classe B1 sans droit de vote, sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe B1);
- Cent milliards (100.000.000.000) d'Actions de Classe B2 sans droit de vote, sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe B2);
- Cent milliards (100.000.000.000) d'Actions de Classe B3 sans droit de vote, sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe B3);
- Cent milliards (100.000.000.000) d'Actions de Classe B4 sans droit de vote, sous forme nominative, sans valeur nominale (les Actions de Classe B4); et
- Cent milliards (100.000.000.000) d'Actions de Classe C sans droit de vote, sous forme nominative, sans valeur nominale, (les Actions de Classe C).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Le présent, acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1989. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168119/289.

(140191174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Valentine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 151.431.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 octobre 2014

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (F), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouveau gérant en remplacement de Monsieur Christian FRANÇOIS, démissionnaire, pour une durée indéterminée.

Le 9 octobre 2014.

Certifié sincère et conforme

VALENTINE FINANCE S.A.R.L.

Référence de publication: 2014168164/15.

(140191430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Fondation Docteur Elvire Engel, Fondation.

Siège social: L-8444 Steinfort, 1, rue de Randlingen.

R.C.S. Luxembourg G 15.

—
Proposition de budget pour l'année 2014
(exprimé en EUR)

DEPENSES	2014
Actions de soutiens financiers	790.000,00
Autres charges externe	15.000,00
Intérêts et charges assimilées	1.000,00
Total Dépenses	<u>806.000,00</u>
RECETTES	
Dons	135.000,00
Legs et donations	-
Subvention gouvernementale	656.000,00
Autres intérêts et produits assimilés	15.000,00
Total Recettes	<u>806.000,00</u>

Bilan au 31 décembre 2013
exprimé en EUR

	31.12.2013	31.12.2012
ACTIF		
Actif circulant		
Créances (note 2)		
Autres créances		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	8 984,38	1 791,67
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse (note 2)	<u>1 446 106,24</u>	<u>1 476 551,55</u>
	<u>1 455 090,62</u>	<u>1 478 343,22</u>
Total Actif	1 455 090,62	1 478 343,22
PASSIF		
Capitaux propres		
Apports des Fondateurs	100 000,00	100 000,00
Excédents reportés	1 377 193,22	1 069 974,45
Excédent de l'exercice	-	307 218,77
Déficit de l'exercice	<u>-23 252,60</u>	<u>-</u>
	<u>1 453 940,62</u>	<u>1 477 193,22</u>
Dettes non subordonnées (note 2)		
Dettes sur achats et sur prestations de services		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	<u>1 150,00</u>	<u>1 150,00</u>
Total Passif	1 455 090,62	1 478 343,22

Compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
exprimé en EUR

	du 01.01.2013 au 31.12.2013	du 01.01.2012 au 31.12.2012
CHARGES		
Actions de soutiens financiers	305 381,80	288 510,85
Autres charges externes	8 668,90	7 936,68
Excédent de l'exercice	-	307 218,77
Total Charges	<u>314 050,70</u>	<u>603 666,30</u>
PRODUITS		
Dons reçus	179 875,09	161 457,00
Subvention gouvernementale	92 654, 18	424 023,08

Autres intérêts et produits assimilés	14 289,83	17 610,22
Autres revenus	3 979,00	576,00
Déficit de l'exercice	23 252,60	-
Total Produits	314 050,70	603 666,30

Les notes annexés font partie intégrante des états financiers.

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013

Note 1. Généralités. La fondation a été constituée en date du 17 mars 2004 sous la dénomination FONDATION DOCTEUR ELVIRE ENGEL.

Les statuts ont été publiés au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C ? 726 du 14 juillet 2004.

La Fondation a pour objet de réaliser des projets de santé et d'éducation pour femmes et enfants en Afrique, et notamment au Burkina Faso.

La Fondation va notamment mettre en oeuvre, soutenir et promouvoir, moyennant la fourniture d'aides matérielles, financières et autres, les projets suivants au Burkina Faso, dans l'intérêt des femmes et enfants défavorisés :

- la construction d'une école pour enfants défavorisés;
- la promotion de l'encadrement scolaire des enfants défavorisés par le financement de leur formation et de leurs études;
- le soutien matériel et financier de la maternité de Yalgado à Ouagadougou;
- la fourniture de matériel médical aux hôpitaux et maternités;
- la mise en place d'un centre d'accueil et d'information pour mères célibataires.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Note 2. Principes, Règles et méthodes comptables. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Conversion des devises

La société tient sa comptabilité en euros (EUR) et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les produits et les charges exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur le jour de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et les passifs à court terme sont convertis au cours de change existant à cette date.

Les actifs et les passifs à long terme sont convertis au cours de change de clôture uniquement en cas de constatation de moins-values non réalisées. Dans le cas de plus-values non réalisées, les actifs et passifs à long terme sont maintenus à leur cours de change historique.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Disponible

Les avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse sont enregistrés à leur valeur nominale.

Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Référence de publication: 2014165515/93.

(140187770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Agilitas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 96.302.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/10/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014168853/12.

(140193404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.